



**BUREAU DU
15 Avril 2015**

PLANNING DES REUNIONS
ET MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
15/04	9h30	Locaux de la CCPR	Méthodologie avec la DDT	
20/04	17H	Brantôme	Réunion du Pays Périgord Vert	
20/04	9H30 à 17H	Locaux de la CCPR	Audition des candidats PLUI	« Groupe de travail analyse des offres » CAUE
20/04	10h	Locaux de la CCPR	CAO Ouverture des plis	
23/04	9h30	Locaux de la CCPR	CAO Analyse des offres	
23/04	17h15	Salle des fêtes de Celles	Commission Communication	Membres de la Commission, Patricia CHRISTIAN, Véronique RAYNAUD
23/04	18h30	Salle des fêtes de Celles	Conseil Communautaire	
27/04	17-19h	Salle du CIAS à Brantôme	CA Pays Périgord Vert	
28/04	15-17h	Maison des communes à Marsac	Réunions d'information sur la Commune Nouvelle	
28/04	15h	Salle des fêtes de Villeteureix	Epidor : Réunion Comité de pilotage du site de Natura 2000	
13/05	9H	Mairie de Ribérac	Examen conjoint AVAP/Mise en compatibilité PLU Ribérac	PPA, Jean-Pierre JUGIE, Patrice FAVARD, Véronique RAYNAUD
13/05	10H	SRB Dronne	COFIL Tourbières de Vendoire restitution étude hydrologique	SRB Dronne, Didier BAZINET, Alain TRICOIRE, Jean-Baptiste CHAMOUTON

INFORMATIONS

Menaces de fermeture de 4 classes dans la CCPR (dont 2 écoles avec classe unique)

Ouverture Piscines (horaires jours d'ouverture identiques)

Pour le scolaire uniquement du 18 au 29 mai

Pour le scolaire et le public du 30 mai au 3 juillet

Pour le public du 4 juillet au 30 août

Pour le public mais avec une amplitude réduite du 31 août au 6 septembre

Buvette d'Epeluche : attribution de la gestion à Claude Gady

Prochain bulletin intercommunal en juin 2015

Prochaine réunion du bureau fin mai consacré à l'examen des statuts et à la définition de l'intérêt communautaire (prévoir ½ journée , probablement un samedi)

ADMINISTRATION GENERALE

ADHESION DE TROIS COMMUNES AU SRB DRONNE

Examen de l'adhésion au 01 juillet 2015 des communes de « St Crépin de Richemont », « St Félix de Bourdeilles » et « Léguillac de Cercles » au SRB Dronne

DESIGNATION D'UN DELEGUE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE ARNAUD DANIEL

Candidature à proposer

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LE SPANC

Afin d'encaisser les redevances du service (hors contrôle) il est proposé de créer une régie pour éviter les impayés de plus en plus nombreux

DEMATERIALIZATION DES ACTES PAR FAST

En 2009, l'ancienne Communauté de Communes du Ribéracois a passé un contrat avec CDC FAST concernant la dématérialisation des documents à transmettre à la Préfecture (délibérations, arrêtés,...) pour l'ensemble des 14 communes qui la composée à cette période afin d'obtenir un tarif attractif.

Il était convenu avec ces communes un remboursement annuel de la facture. Celle-ci est d'un montant de 1 284.52 € pour l'année 2014.

Le calcul est comme suit :

$$1\ 284.52\ € / 15 = 85.63\ €$$

Donc chaque commune devra rembourser 85.63 € à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois. Cependant, comme le montre le tableau ci-dessous, toutes les communes ne l'utilisent pas.

COMMUNES	UTILISE OU N'UTILISE PAS CDC FAST
ALLEMANS	N'UTILISE PAS CDC FAST
BOURG DU BOST	N'UTILISE PAS CDC FAST
COMBERANCHE EPELUCHE	N'UTILISE PAS CDC FAST
LA JEMAYE	N'UTILISE PAS CDC FAST
PETIT BERSAC	N'UTILISE PAS CDC FAST
PONTEYRAUD	N'UTILISE PAS CDC FAST
RIBERAC	UTILISE CDC FAST
ST ANDRE DE DOUBLE	UTILISE CDC FAST
ST MARTIN DE RIBERAC	N'UTILISE PAS CDC FAST
ST MEARD DE DRONNE	N'UTILISE PAS CDC FAST
ST VINCENT DE CONNEZAC	UTILISE CDC FAST
SORAC DE RIBERAC	UTILISE CDC FAST
VANXAINS	UTILISE CDC FAST
VILLETUREIX	UTILISE CDC FAST

URBANISME

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CARTOGRAPHIE NUMERIQUE

L'utilisation du service de cartographie numérique de l'ATD 24 est nécessaire pour instruire les actes d'urbanisme, pour ce faire la CCPR doit signer une convention avec l'ATD 24 pour avoir accès au système d'information géographique en ligne de l'ATD24 « PERIGEO » (qui sera également utilisable

par les communes). Le cout de ce service s'élève à 3 967.60 € pour l'année (0.20€ /habitants). Des sessions de formations à destination des secrétaires de mairies et personnel instructeur seront organisées par l'ATD la première semaine de juin.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES

Le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), dans le cadre du projet PIGMA (Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine) a fait l'acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques et les met à la disposition de l'ensemble de la sphère publique et parapublique en échange de remontées d'informations de la part du bénéficiaire. L'objectif est de créer une dynamique d'échanges de l'information géographique en Aquitaine. Cette convention devra également être signée par les communes, elle vient en complément de la convention de cartographie numérique avec l'ATD 24.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DU SOL (ADS) AU PROFIT DE COMMUNES NON MEMBRES DE LA CCPR

La CC Dronne Belle a manifesté le souhait de mutualiser le service ADS . Il est proposé de passer des conventions de prestations de services avec une partie des communes membres de la C de C Dronne Belle (17 communes) pour instruire leurs actes d'urbanisme. Les autres communes de la CCDB dépendront du service ADS de la CC du pays Thibérien.

Cette prestation, dont la recette sera à inscrire dans un budget annexe, sera facturée aux communes.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCDB ET LES CC INSTRUCTRICES.

Cette convention sur la base de l'art.L5111-1-1 du CGCT a pour but d' « officialiser » l'effort de mutualisation entre EPCI.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA PRODUCTION NUMERIQUE SIG DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LA DDT

Une opération de numérisation des documents d'urbanisme sur les cinq départements de la région Aquitaine est menée. Ces données sont rassemblées dans des fichiers de données géographiques ou alphanumériques dont la DDT est productrice et pour lesquels elle dispose de droits suffisants pour conclure un protocole. La DDT s'engage à mettre à disposition de la CCPR , à titre gracieux, les données qu'elle aura produite dans le cadre de sa démarche de dématérialisation et elle assurera un accompagnement auprès de la collectivité. La signature de ce protocole avec la DDT est indispensable dans le cadre de l'élaboration du PLUI et par la suite, dans le cadre de la publication du document sur le Geoportail de l'urbanisme

RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

-Créations de postes suite à des avancements de grades :

- * Création d'un poste d'adjoint technique Principal 1ere classe à 23 h50 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint technique Principal 2ème classe à 35h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint technique Principal 2ème classe à 28 h23 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint technique 1ere classe à 35 h00 hebdomadaires
- * Création d'un poste d'agent de maîtrise Principal à 35h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires :

- * Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint d'animation 1ere classe à 24 h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'ATSEM Principal 1ere classe à 30h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'ATSEM Principal 1ere classe à 26h23hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'ATSEM Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires ;
- * Création d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe à 35h00 hebdomadaires ;

Tous les postes précédemment occupés sont supprimés

-Création d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe pour un agent qui souhaite changer de filière (suppression idem)

-Création d'un contrat d'avenir (reprise d'un agent de la commune d'Allemans) pour le service voirie

FINANCES

Examen des budgets de la CCPR

ADOPTION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DES MENAGES 2015

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2015	PROPOSITION TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU 2015
T.H.	23 728 000	8.93%	2 118 910
F.B	17 536 000	12.24%	2 146 406
F.N.B.	1 430 000	42.23%	603 889
total			4 869 205

ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE UNIQUE 2015

TAXE	BASES PREVISIONNELLES 2015	PROPOSITION TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU 2015
CFU	2 661 000	28.73%	764 684

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015

ANNEE	2015
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	17 860 224
TAUX	12.05 % (11.97)
PRODUIT ATTENDU	2 152 156 €

